

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

3. TARIFS 2021

Exposé :

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'évolution des tarifs des services municipaux.

Une analyse a été réalisée pour les différents tarifs avec comme objectif d'actualiser la politique tarifaire de la Ville au regard du coût de revient des services publics concernés et du niveau de participation des usagers au financement de ces services.

Proposition :

Suite aux analyses menées, il est proposé les orientations suivantes :

➤ La stabilité des tarifs suivants :

- *Espaces jeunes
- *Spectacles vivants
- *Expositions
- *Médiathèque
- *Cinéma
- *Tarifs de restauration scolaire et périscolaires
- *Terrasses
- *Location des gymnases
- * Facturation de travaux et de location de matériel

➤ L'augmentation des tarifs suivants :

- Cimetière : +3%
- Garderie périscolaire :
 - pénalité en cas de non réservation du créneau ou de non information de l'absence : 1€
 - pénalité en cas d'arrivée du parent ou du représentant légal après 19 h00 :5€
- Camping : hausse du tarif de l'emplacement de 0,10€ et de l'emplacement des camping- cars de 0,20€

Avis favorable des commissions thématiques concernées

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et de la tranquillité publique du 9 décembre 2020

P.J. : tarifs

Décision : Adopté à l'unanimité.



u-
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-3161220-DE

